



## Commune de BERNEX

Dans sa séance du 18 juin 2024, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

### **1. Un crédit de réalisation de 3'957'000 francs TTC pour la rénovation de l'Ancienne cave de l'Etat**

Le Conseil municipal, par 18 oui, 2 non et 2 abstentions (22 votants) décide

1. De réaliser les travaux de rénovation de l'Ancienne cave de l'Etat.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit 3'957'000 francs TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix, à concurrence de 3'957'000 francs afin de permettre l'exécution de ces travaux.

### **2. Un crédit de 38'941.25 francs TTC pour l'achat de tentes de manifestations**

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents) décide

1. De procéder à l'achat de tentes pour les manifestations.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 38'941.25 francs TTC destiné à cet achat.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 5 annuités dès la livraison, prévue à l'automne 2024.

### **3. Un crédit de 421'000 francs TTC pour le remplacement de quatre véhicules des Services extérieurs**

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents) décide

1. De procéder au remplacement des quatre véhicules pour les Services extérieurs.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 421'000 francs TTC destiné à ce remplacement.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le Toyota Hilux pick-up (65'000 francs TTC) au moyen de 8 annuités, dès sa livraison prévue début 2025.
5. D'amortir la balayeuse Ravo 5i (260'000 francs TTC), le John Deer Gator TE (34'000 francs TTC) et le transporteur compact Goupil G4 (véhicules utilitaires professionnels, 62'000 francs TTC) au moyen de 15 annuités, dès leur livraison prévue début 2025.

### **4. Adhésion de la commune de Confignon à l'Organisation régionale de la Protection civile de la Champagne**

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents) décide

1. D'accepter l'adhésion de la commune de Conflignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne ».
2. De prendre acte que les modifications des statuts seront présentées au vote du Conseil municipal dès qu'elles auront été rédigées.
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Conseil administratif pour signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par chaque commune formant le groupement soit Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral (ORPC Champagne).

#### **5. Division-cession, réunion et création de servitudes entre la Fondation de la commune de Bernex pour le logement et la commune de Bernex**

Le Conseil municipal, par 23 oui (unanimité des membres présents) décide

1. De diviser le dp 7527 de la commune de Bernex en deux nouvelles parcelles à savoir :
  - la sous-parcelle dp7527A (557 m<sup>2</sup>) et
  - la sous-parcelle dp7527B (74 m<sup>2</sup>),selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
2. D'accepter la cession gratuite à la Commune de Bernex de la sous-parcelle 8763B issue de la division de la parcelle 8763, propriété de la Fondation, selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
3. De réunir les parcelle et sous-parcelles 5313, 8763B et dp 7527A pour former la nouvelle parcelle dp7527 (1008m<sup>2</sup>), selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
4. D'incorporer la parcelle dp7527 ainsi constituée au domaine public communal,
5. D'accepter la désaffectation du domaine public communal de la sous-parcelle dp7527B, issue de la division visée au chiffre 1 et selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
6. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 5.
7. De céder gratuitement la sous parcelle dp7527B à la Fondation de la Commune de Bernex pour le logement (ci-après : la Fondation),
8. D'accepter la constitution d'une servitude d'empiètement, à titre gratuit, sur la parcelle dp7527, au profit de la parcelle 9058 issue du tableau de mutation précité, selon le plan de servitude établi le 24 août 2023, par Haller Wasser + Partner SA, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 27 mai 2024 par Me Laurence Jacquemoud,
9. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires/ le maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

**Le délai pour demander un référendum expire le : 6 septembre 2024**

#### **6. Division-cession, réunion et création de servitudes entre la Fondation de la commune de Bernex pour le logement et la commune de Bernex (résolution)**

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents) décide

1. D'approuver la division de la parcelle 8763, Commune de Bernex, propriété de la Fondation, en deux nouvelles parcelles, à savoir :
  - la sous-parcelle 8763A (1'916 m<sup>2</sup>) et
  - la sous-parcelle 8763B (168 m<sup>2</sup>).

- selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
2. D'approuver la cession gratuite de la sous-parcelle 8763B à la Commune de Bernex, pour incorporation au domaine public communal,
  3. D'approuver la réunion des parcelles 8258, 8763A et dp7527B pour former la nouvelle parcelle 9058 (3'411m<sup>2</sup>), propriété de la Fondation, selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
  4. D'approuver la constitution d'une servitude d'empiètement, à titre gratuit, sur la parcelle dp7527, au profit de la parcelle 9058 issue du tableau de mutation précité, selon le plan de servitude établi le 24 août 2024, par Haller Wasser + Partner SA, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 27 mai 2024 par Me Laurence Jacquemoud.

### Objet non soumis à référendum

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Toutes les décisions prises lors de cette séance sont à votre disposition sur notre site Internet [www.bernex.ch](http://www.bernex.ch)

Bernex, le 26 juin 2024

La Présidente du Conseil municipal :  
Eliane Demierre